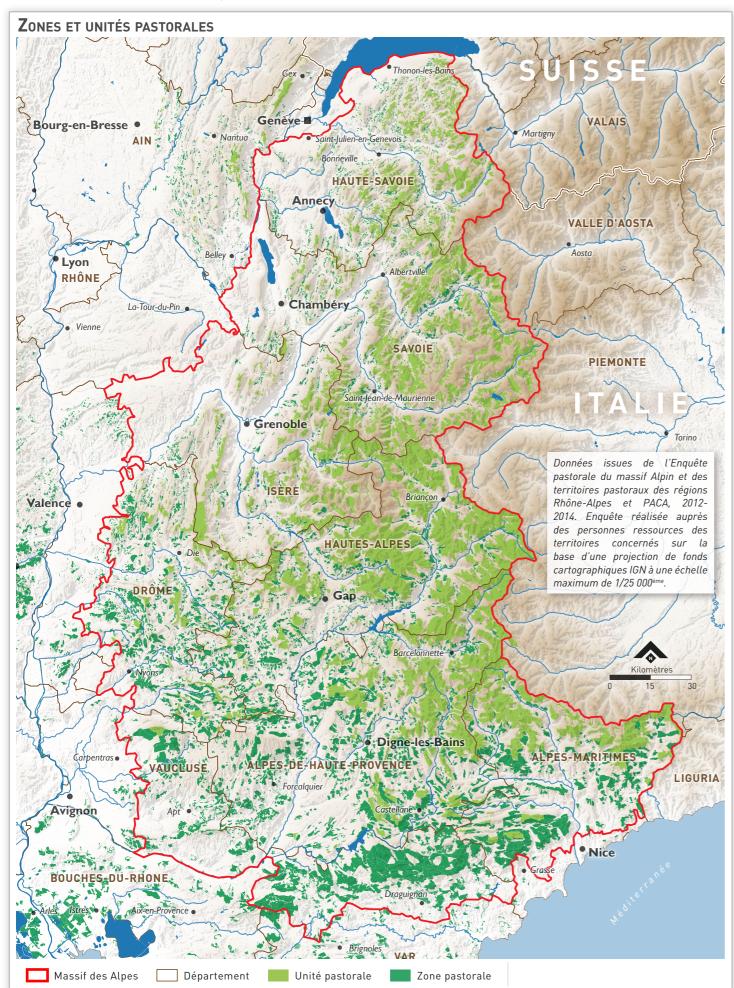
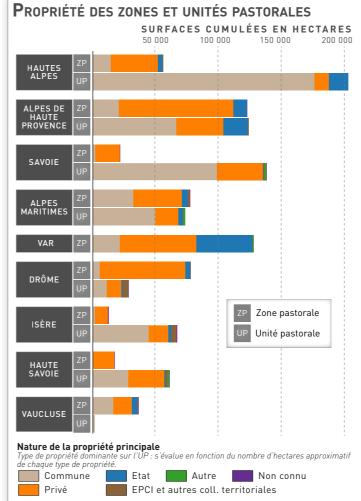
ESSOURCES

LE PASTORALISME, UNE ACTIVITÉ D'IMPORTANCE POUR LE MASSIF



Sources: SRTM, GADM, EuroGeographics, Suaci des Alpes du Nord, IRSTEA, traitements MDP73

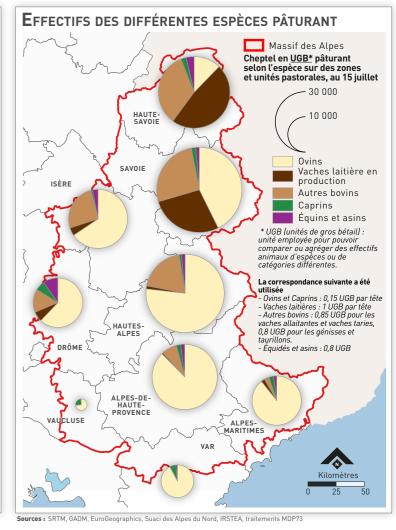




Le pastoralisme est une activité économique bien présente et caractéristique du massif ainsi que le principal composant de l'économie agricole montagnarde. D'après l'Enquête pastorale 2012-2014, les unités et zones pastorales couvrent 11 833 km², soit 29% de la surface du massif. Les « unités pastorales » (UP) sont les surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive. Une UP à fonction d'estive n'est utilisée en règle générale que par un seul gestionnaire pastoral. Les « zones pastorales » (ZP) sont les autres surfaces pastorales, n'ayant pas de fonction spécialisée d'estive (mais pouvant cependant accueillir des animaux aussi en été). Une ZP peut être utilisée par plusieurs gestionnaires pastoraux.

Les UP, qui représentent environ 60% des surfaces pastorales, sont plus répandues au-dessus de 1 500m d'altitude et donc notamment dans les territoires au nord et est du massif, tandis que les ZP, qui composent les 40% restants, se sont concentrées dans le sud et ouest du massif.

Une analyse croisée de l'Enquête pastorale 2012-2014 avec le recensement agricole 2010 pour les exploitations des Alpes et de Provence (afin d'intégrer les systèmes de grande transhumance) révèle l'importance économique des surfaces pastorales : les



3 000 alpages et estives (c'est-à-dire, les UP à fonction d'estive) recensés sur le massif alpin sont utilisés par des cheptels du massif aixi que des départements de transhumance : 20 000 houirs soit

recenses sur le massir alpin sont utilises par des cheptels du massir ainsi que des départements de transhumance : 90 000 bovins, soit près de 30% du cheptel et 765 000 ovins, soit plus des trois-quarts du cheptel pour l'ensemble de ces territoires. Les alpages constituent donc bien une clé de voûte de nombreux systèmes d'élevage des Alpes et de Provence.

En termes de répartition des propriétaires, pour 68% des UP, le propriétaire principal est la commune. Dans les Hautes-Alpes, où se trouvent environ 30% des UP du massif, plus des trois-quarts appartiennent principalement à la commune. Le propriétaire privé est également bien présent, notamment dans les ZP, surtout dans la Drôme, mais aussi dans les Alpes de Haute-Provence et le Var. L'État est le troisième propriétaire des surfaces pastorales en termes d'hectares détenus, présent notamment dans le Var.

En termes d'orientation animale, les surfaces pastorales du massif sont principalement dédiées aux ovins et caprins, qui représentent plus de 60% du total des effectifs pâturant en UGB. Les vaches laitières et autres bovins, qui représentent 35% du total (en UGB) des effectifs pâturant sur le massif, se trouvent principalement dans les départements de Haute-Savoie et Savoie.

Réalisée par les services pastoraux et coordonnée par l'IRSTEA et le Suaci avec le soutien financier de l'Union européenne (FEADER), de l'Etat (CGET), des Conseils Régionaux Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, des Conseils Départementaux (Alpes de Haute Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Ain, Ardèche, Drôme) et de l'Assemblée des Pays de Savoie, l'Enquête pastorale 2012-2014 fera l'objet d'un travail approfondi de valorisation des résultats en 2015, qui permettra d'interpréter plus finement ces données.